



GIP des forêts  
de Champagne et Bourgogne

***SYNTHESE DE LA CONSULTATION  
INSTITUTIONNELLE LOCALE SUR LA PRISE EN  
CONSIDERATION DU PROJET DE CREATION DU  
PARC NATIONAL DES FORETS DE  
CHAMPAGNE ET BOURGOGNE***

**10 octobre 2014 – 9 décembre 2014**

**Rapport validé par l'Assemblée générale du GIP du 11 février 2015**



## Sommaire

INTRODUCTION.....	3
<b>1. PROCEDURE REGLEMENTAIRE DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>4</b>
<b>2. BILAN QUANTITATIF DE LA CONSULTATION INSTITUTIONNELLE LOCALE.....</b>	<b>5</b>
<b>2.1. PARTICIPATION.....</b>	<b>5</b>
<b>2.2. RESULTATS DU VOTE.....</b>	<b>5</b>
a) Collège 1 .....	5
b) Collège 2 .....	6
c) Collège 3 .....	9
<b>3. ANALYSE DES RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>10</b>
<b>3.1. ANALYSE GENERALE.....</b>	<b>10</b>
<b>3.2. ANALYSE DES RECOMMANDATIONS FORMULEES PAR COLLEGE.....</b>	<b>15</b>
a) Etat et établissements publics nationaux (collège 1).....	15
b) Collectivités (Collège 2).....	16
c) Société civile (collège 3).....	16
Tableau 1 : Analyse synthétique des avis et recommandations.....	17

## INTRODUCTION

Le présent document a pour objet de dresser une analyse synthétique de la consultation institutionnelle locale qui s'est tenue du 10 octobre au 9 décembre 2014.

La consultation a porté sur la prise en considération du projet de création du Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne. Elle précède une consultation nationale auprès du Conseil National de la Protection de la Nature et du Comité Interministériel des Parcs Nationaux, avant l'arrêté de prise en considération par le 1<sup>o</sup> Ministre.

La prise en considération est une étape intermédiaire mais décisive dans le processus de création du parc national. Elle vise à identifier les éléments qui constituent la richesse patrimoniale (naturelle, culturelle et paysagère) du territoire au regard des autres parcs nationaux français. Elle apprécie également les solidarités écologique, culturelle, économique et sociale. Sur ces bases, la prise en considération valide « le périmètre de prise en considération » composé de l'enveloppe d'étude du cœur (zone d'étude du cœur), de l'Aire Optimale d'Adhésion (communes ayant vocation à composer le parc national) et la réserve intégrale dans le cas de notre projet. Elle doit également exposer l'ambition du projet de territoire (projet de préservation et de développement durable), c'est-à-dire les grandes orientations et identifier les sujets qui demanderont de la concertation et des approfondissements pour compléter la future charte<sup>1</sup>.

Localement, cette étape constitue une expression forte des acteurs du territoire et de leurs attentes vis-à-vis du projet de parc national. A l'échelle nationale, elle permettra d'apprécier l'intérêt spécial de ce territoire, choisi en juillet 2009 par l'Etat comme espace de préfiguration pour créer le 11<sup>ème</sup> parc national dédié à la forêt feuillue de plaine.

Le dossier de prise en considération soumis à la consultation est composé de quatre rapports et d'une synthèse :

1. Le rapport de prise en considération;
2. Le rapport portant sur le périmètre d'étude ;
3. Le rapport exposant le Régime transitoire d'autorisation spéciale, applicable aux travaux et installations dans la zone d'étude du cœur - Rapport donné à titre d'information et *non soumis à la consultation* ;
4. Le rapport portant sur la réserve intégrale.

Ces quatre rapports sont accompagnés d'une synthèse.

---

<sup>1</sup> La charte est le document de référence d'un parc national dans lequel figure le diagnostic, les zonages, les objectifs de protection pour le cœur et les modalités réglementaires qui s'y appliquent et les orientations de développement du Parc national. Avant d'être adoptée, la charte fait l'objet d'une consultation institutionnelle locale et nationale, ainsi que d'une enquête publique.

## 1. PROCEDURE REGLEMENTAIRE DE LA CONSULTATION

La consultation institutionnelle locale s'est appuyée sur les dispositions du code de l'environnement et plus particulièrement :

- l'article R.331-2 du code de l'environnement qui dispose que le groupement d'intérêt public mène les études préalables à la création du parc national et élabore un dossier permettant d'apprécier l'intérêt de cette création ;
- l'article R.331-4 qui dispose qu'il convient d'organiser la consultation d'un certain nombre de personnes précisément désignées et prévoit une liste complémentaire d'autres personnes à consulter.

Par décision 2014-1 en date du 18 septembre 2014, le Président du Conseil d'administration du GIP a dressé la liste des personnes à consulter. Cette liste a été publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Haute-Marne le 22 septembre (RAA n°09-14 bis Haute-Marne) et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Côte d'or (RAA n°047 Côte d'Or).

Par délibération n° AG 2014-8 en date du 30 septembre 2014, l'Assemblée générale du GIP, a autorisé le Président du Conseil d'administration à lancer la consultation institutionnelle locale par 432 voix (76.9%) contre 76 (13.5%) et 54 (9.6%) abstentions

Le dossier de rapport de prise en considération a été transmis à 250 structures :

- en accusé réception au 147 Personnes Publiques Associées – PPA ;
- en envoi simple aux 103 structures consultées sur décision du Président après avis des préfets de Haute-Marne et Côte d'Or

Cet envoi a été complété par un courrier, une note introductive et un modèle de délibération indiquant les modalités de formulation des avis :

- avis favorable
- avis favorable avec recommandation
- avis défavorable
- absence de réponse équivaut à un avis favorable.

L'ensemble des documents soumis à consultation ont également été mis en ligne sur le site Internet du GIP.

Ont été consultés :

- L'Etat et ses établissements publics soit 11 structures,
- 149 collectivités dont 131 communes, 7 communautés de communes, les 2 conseils généraux, les 2 conseils régionaux, 7 autres organismes représentant les collectivités,
- 90 organismes représentant la société civile dans toutes ces composantes, c'est-à-dire les acteurs de la vie socio-économique (forêt et filière bois, chasse, économie et tourisme, patrimoine et culture, agriculture, environnement...) et des instances consultatives régionales (CESER, CSRPN) et du GIP (Conseil scientifique et Conseil Economique Social et Culturel).

A l'issue des deux mois de consultation institutionnelle locale (10/10 au 09/12/2014), le Bureau du Conseil d'administration du GIP s'est réuni le 18 décembre pour préparer l'analyse des recommandations formulées par les organismes consultés. Le Conseil d'administration du GIP s'est réuni le 13 janvier 2015, pour valider le traitement des recommandations et les propositions de modifications apportées au dossier de prise en considération. Par délibération n° CA 2015-2, le Conseil d'administration a autorisé le Président du GIP à transmettre le dossier de prise en considération modifié, à l'Assemblée générale par 27 voix pour – 5 contre - 1 abstention.

**L'Assemblée générale du 11 février 2015 aura pour objet de valider le dossier de prise en considération et d'autoriser le Président du GIP à transmettre le dossier de prise en considération pour la consultation institutionnelle nationale.**

## 2. BILAN QUANTITATIF DE LA CONSULTATION INSTITUTIONNELLE LOCALE

### 2.1 PARTICIPATION

Bien que les « non réponses » soient réputées valant avis favorable, l'analyse du taux de participation traduit une forte mobilisation autour du projet

**Le taux de participation s'élève à 86%** soit 215 structures sur 250 qui ont émis un avis.

Taux de participation par collège :

Collège 1 (Etat et établissement publics)	: 73%
Collège 2 (Collectivités)	: 93%
Collège 3 (Société civile)	: 76%

### 2.2 RESULTATS DU VOTE

En application du règlement de la consultation, le dossier de prise en considération a **reçu un avis favorable à hauteur de 76,5%**.

Ce résultat est à compléter par une analyse plus détaillée :

- Les recommandations :
  - 46 % des avis sont assortis de recommandations.
  - 51 % des avis favorables sont formulés sans recommandation. Cependant, l'analyse de celles qui sont formulés est indispensable à la fois pour respecter l'expression des organismes consultés, amender le dossier de prise en considération et prendre en compte ces remarques pour les phases à venir.
  - 39 % avis défavorables sont assortis de recommandations (23 avis).
- Analyse détaillée par collège :

#### a) Collège 1

Le collège 1 comprend 11 structures :

- Préfecture de Haute-Marne
- Préfecture de région Bourgogne et de Côte d'Or
- Préfecture de région Champagne-Ardenne
- Centre national de la propriété forestière
- MNHN - Museum national d'histoire naturelle
- ONCFS - Délégation Inter Régionale Bourgogne et Franche-Comté et - Délégation Inter Régionale Nord-Est
- ONEMA - Délégation interrégionale Bourgogne-Franche-Comté et Délégation interrégionale Nord-Est\*
- ONF - direction territoriale Bourgogne / Champagne-Ardenne
- Parcs nationaux de France
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse\*
- Agence de l'eau Seine-Normandie\*

\*Organismes non membres du GIP et associés à la consultation compte tenu de leur missions et de leurs compétences.

**Résultats :**

- Avis favorable	: 91% (10)
- Avis défavorable	: 9% (1)

Parmi les entités consultées, le MNHN, l'ONCFS et l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse n'ont pas émis d'avis.

Le CNPF, s'appuyant sur la délibération proposée par les deux CRPF de Bourgogne et de Champagne-Ardenne, a voté défavorablement.

Les avis émis sont tous assortis de recommandations – Cf. § ANALYSE DES RECOMMANDATIONS FORMULEES PAR COLLEGE.

### b) Collège 2

Le collège 2 comprend les communes et leurs intercommunalités, les départements, les régions, les pays, les communes forestières (Haute-Marne et Côte d'Or), le SICEC et le SIGFRA. Les communes de LANGRES et de CHAUMONT, non membres du GIP ont été consultées compte tenu de leur localisation et de leur poids socio-économique.

**Résultats globaux :**

- Avis favorable : 66 % (99)
- Avis défavorable : 34 % (50)

Sur 149 structures consultées, 9 d'entre elles n'ont pas émis d'avis ou cet avis était hors délai : 4 communes, 2 intercommunalités et 3 autres (pays, syndicats intercommunaux).

- Analyse par département :

	Favorables		Défavorables		Total par département
Côte d'or	42	53%	37	47%	79
Haute-Marne	57	81%	13	19%	70
TOTAL	99	66%	50	34%	149

**Si les 2 départements ne sont pas homogènes dans les résultats, le territoire d'étude du futur Parc national est inchangé. Un travail de proximité est à renforcer en Côte d'Or.**

- Analyse par nature des collectivités :
- Les collectivités autres que les communes :

Favorable	<b>94%</b>	17
Défavorable	6%	1
Total		18

Les deux régions (Champagne-Ardenne – Bourgogne) et les deux départements (Côte d'Or et Haute-Marne) ont émis des avis favorables à l'unanimité moins 1 voix avec recommandations.

6 communautés de communes sur 7 ont émis un avis favorable. Seule la Communauté de communes du Pays Châtillonnais a émis un avis défavorable.

Les autres organismes (7) représentant les collectivités ont émis un avis favorable dont 4 sont assortis de recommandations.

**Ce soutien des grandes collectivités est un atout pour la suite du processus afin de renforcer le rôle de la charte comme déclinaison locale de leurs politiques publiques.**

- Les communes

129 communes consultées sont localisées dans le périmètre d'étude du Parc.

Département	Favorable		Défavorable		Total
Côte d'Or	35	49%	36	51%	71
Haute-Marne	47	78%	13	22%	60
Total	82	<b>63%</b>	49	37%	131

Les communes du périmètre d'étude représentant à la fois les taux de population, le poids économique et la densité de services les plus importants ont émis un avis favorable. Ce sont

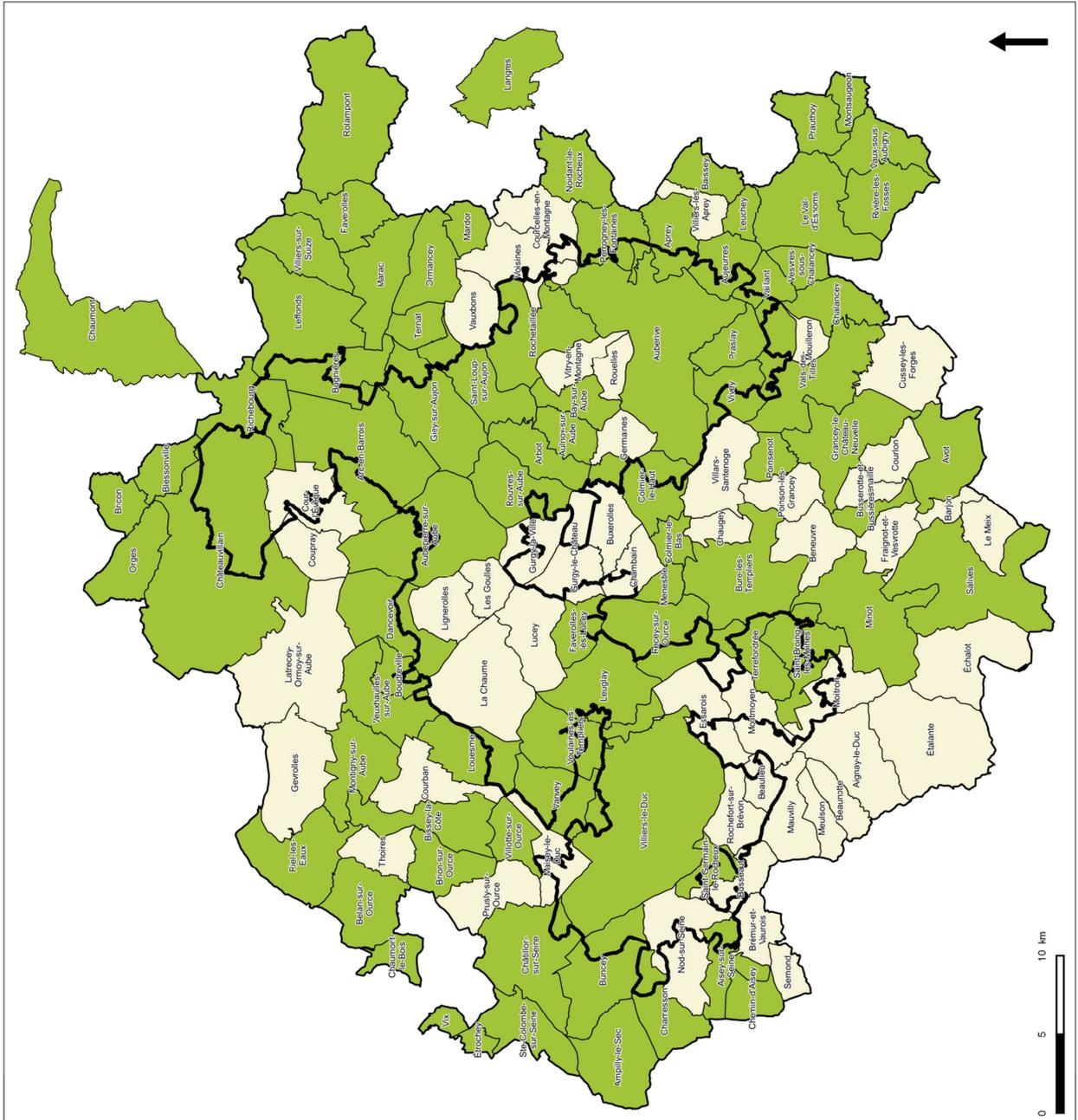
notamment : Châtillon-sur-Seine, Recey-sur-Ource, Châteauvillain, Prauthoy, Vaux-sous-Aubigny, Arc en Barrois, ...

40.5% des communes ont assorti leur avis - qu'il soit favorable ou défavorable -, de recommandations (29 communes de Côte d'Or sur 71 consultées, 24 communes de Haute-Marne sur 60 consultées).

A noter que 63% des communes concernées par la Zone d'étude du cœur (partiellement ou totalement) ont émis un avis favorable.

Sur les 131 communes consultées, 28 ne sont pas adhérentes au GIP. Elles ont majoritairement émis un avis défavorable (67,9%), souvent à l'unanimité. Ce sont soit des communes qui ont décidé de ne plus y adhérer, soit des communes qui ont toujours été non adhérentes au GIP, mais qui ont été consultées parce qu'elles présentaient un intérêt en termes de continuités écologiques, de cibles patrimoniales ou en termes d'enjeux socio-économiques.

**Le principal enseignement de ces résultats porte sur la nécessité de finaliser un territoire de projet homogène. Une information régulière de l'ensemble des communes est à poursuivre en continu et pas uniquement lors des phases de consultation. L'analyse des recommandations permettra au GIP d'apporter des réponses concrètes et personnalisées à chacune des communes afin de lever les interrogations pour certaines et de maintenir les autres dans la dynamique du projet.**



**Avis des communes consultées  
pour la prise en considération  
du Parc national des forêts  
de Champagne et Bourgogne**  
*Consultation institutionnelle  
locale du 10/10/2014 au 09/12/2014*

- Aire optimale d'adhésion
- Zone d'étude de cœur

**Délibérations**

- Défavorable
- Favorable

### c) Collège 3

Le collège 3 comprend les structures professionnelles ou associatives représentant les acteurs de la société civile du territoire. A celles membres du GIP, 14 structures ont été ajoutées dans la liste des personnes publiques consultées : la SAFER 21, la Confédération paysanne 21, le Groupement des Agriculteurs Biologique 21 (le GAB 52 étant adhérent), les 2 Coordinations Rurales, le Conseil de développement local du Pays Seine et Tille (ceux des autres pays concernés par le projet de Parc national étant adhérents), Côte-d'Or Tourisme et la Maison du Tourisme de Haute-Marne (impliqués dans la promotion touristique du territoire), le Conseil scientifique et le Conseil Economique Social et Culturel du GIP, les 2 CESER (Conseil Economique Social et environnemental Régional), les 2 CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel).

**Résultats :**

- Avis favorables : 89 % (80)
- Avis défavorable : 11 % (10)

Sur 90 personnes morales consultées structures consultées, 22 d'entre elles n'ont pas émis d'avis (24 %).

L'analyse par filière donne les résultats suivants

Filière	Favorable		Défavorable		Total
Forêt filière Bois	50 %	4	50 %	4	89
Chasse	100 %	4	0 %	0	4
Tourisme et économie	96 %	25	4 %	1	26
Culture et patrimoine	100 %	14	0 %	0	14
Environnement	100 %	15	0 %	0	14
Agriculture*	64 % (36%)*	9 5	36 % (64 %)*	5 9	14
Habitants	100 %	3	0 %	0	3
Instances consultatives**	100 %	6	0 %	0	6
	89 %	80 (76)	11 %	10 (14)	90

\* Le taux de 64 % d'avis favorables des organismes agricoles correspond à l'ensemble des avis réputés favorables (émis ou non émis). A noter que les Coordinations rurales départementales ne se sont pas exprimées. De plus, la chambre départementale d'agriculture de Haute-Marne a fait savoir que sa recommandation portant sur une réduction de la zone d'étude du cœur serait à considérer comme une réserve si elle n'était pas prise en compte. Voir § 3.2. Analyse des recommandations par collège traitant le cas des recommandations valant réserves.

\*\* Les instances consultatives sont : le Conseil Scientifique du GIP, le Conseil Economique Social et Culturel du GIP (CESC), les Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine Naturel (CSRPN), les Conseils Economiques Sociaux et Environnementaux Régionaux (CSRPN)

Les membres du 3<sup>o</sup> collège ont exprimé largement leur souhait de poursuivre le projet de création du Parc national. Si les filières économiques soutiennent le projet et le jugent comme une opportunité pour le territoire, elles émettent des craintes sur les éventuelles contraintes qui naîtraient du classement en cœur de parc et des diverses dispositions qui seraient de nature à freiner l'activité économique – Voir § 3.1. Analyse générale – Recommandations relatives au dossier de prise en considération. L'analyse qualitative des recommandations permettra de cibler les sujets que le GIP va devoir approfondir dans le cadre de l'élaboration de la charte. Par ailleurs, les secteurs de la chasse, de la culture et du patrimoine, des associations de protection de l'environnement et des habitants jugent le dossier de qualité et de nature à répondre aux ambitions d'un parc national.

**L'association étroite de la société civile dans les étapes successives est une condition indispensable pour l'appropriation du projet et sa réussite. Pour ce faire et en application des modalités méthodologiques validées par le Conseil d'administration du 13 janvier 2015, le GIP devra veiller à mobiliser les représentants de la société civile à l'amont de toutes réflexions afin de tester et d'expliquer avec eux les orientations proposées à la validation des instances. Des relations de proximité devront être maintenues afin que l'expression de ces acteurs du territoire soient prises en compte dans l'intérêt collectif du projet et pas uniquement lors des phases de consultation institutionnelle.**

### 3. ANALYSE DES RECOMMANDATIONS

117 recommandations ont été formulés quelle que soit la nature de l'avis émis (favorable ou défavorable). Elles portent sur un ou plusieurs sujets

Le Conseil d'administration du 13 janvier 2015 a validé que l'ensemble des recommandations émises soient analysées. Il en résulte la typologie suivante :

Recommandations relatives au dossier de prise en considération
Recommandations relatives à la charte
Autres recommandations

Le Conseil d'administration a validé les propositions de suites à donner aux recommandations avec 27 voix pour, 1 abstention et 5 contre. Sur ces bases, le dossier de prise en considération a été amendé et une réponse personnalisée est apportée à chaque auteur de recommandations.

Les avis émis sont synthétisés dans le tableau 1 donné en annexe.

#### 3.1 ANALYSE GENERALE DES RECOMMANDATIONS

Sont traitées dans ce paragraphe les recommandations qui reviennent le plus fréquemment et pouvant amener une première réponse d'ordre général. Par ailleurs, l'ensemble des recommandations a été étudié et sera suivi de réponse à chaque contributeur. Des recommandations relatives au rapport de prise en considération ont été intégrées. Les contributions relatives à la charte seront conservées pour être partagées au cours de son processus d'élaboration. Les recommandations à visée plus générale (financement de l'établissement public, remise en cause du concept de parc national, ...) seront portées à la connaissance du Ministère.

##### - **Recommandations relatives au dossier de prise en considération**

Ces recommandations sont formulées principalement par les membres des collèges 2 et 3, et par le Centre National de la Propriété Forestière au regard des enjeux de la forêt privée. Elles portent principalement sur 3 thèmes : la zone d'étude du cœur, le régime transitoire et la réserve intégrale.

- Sur la zone d'étude du cœur, on distingue 5 types de recommandations :
  - ✓ Des recommandations génériques demandant une réduction de ce zonage, motivées par une crainte de la réglementation transitoire ou future, et de la charte. Les principales inquiétudes portent sur les incidences possibles sur l'exercice des activités économiques et sur la restriction du droit de propriété.
  - ✓ 3 recommandations (filrière agricole) demandent d'exclure les bâtiments isolés de la zone d'étude du cœur.
  - ✓ des recommandations de 3 communes demandant d'exclure de la zone d'étude du cœur des secteurs précisément désignés,
  - ✓ des recommandations de 2 communes, de 3 associations et du Conseil scientifique visant à inclure des terrains dans la zone d'étude du cœur.

25 % du total des recommandations formulées portent sur la zone d'étude du cœur. 55% de ces recommandations sont émises par le 2° Collège et 45 % par le 3° Collège.

**Considérant que le travail d'élaboration du dossier de prise en considération a permis de contracter la zone d'étude du cœur de 91 000 hectares à 76 155 hectares en excluant principalement les grandes cultures et les forêts à faible enjeux patrimoniaux localisées en périphérie, le Conseil d'administration du GIP a validé le maintien de la zone d'étude du cœur telle que soumise à la consultation. Lors des débats au Bureau et au Conseil d'administration, il est apparu que si des réductions de faible surface, localisée étaient possibles, mais qu'elles n'étaient pas de nature à répondre à la demande de forte réduction de cette zone. C'est un périmètre d'étude qui est transitoire.**

**De plus, le Conseil d'administration a validé l'engagement de contracter de façon significative la surface du ou des cœurs finaux qui seront définis au sein de la zone d'étude du cœur. La zone d'étude du cœur se doit d'être un ensemble homogène dans laquelle la continuité écologique est assurée. Le Conseil d'administration souhaite que le travail d'identification du ou des cœurs soit engagé au plus vite en associant étroitement tous les acteurs concernés y compris les propriétaires et les exploitants, en lien avec la définition de la réglementation qui serait susceptible de s'y appliquer.**

Les demandes de réduction forte de la zone d'étude du cœur rendraient le dossier non recevable au vu du cahier des charges défini par le Ministère de l'Ecologie. A ce stade, des garanties ont été apportées au regard de la place des terres agricoles dans le futur cœur – cf. Lettre du Préfet coordonnateur et du Pdt du GIP en date du 25/09/2014 et précisions apportées au rapport n°2 sur les zonages. Une démarche similaire est en cours avec la forêt privée et la forêt communale.

Les demandes d'extension du périmètre de prospection de la pierre de Bourgogne seront à étudier lors du travail sur le cœur. L'identification des secteurs désignés au-delà de ceux pris en compte par le GIP après concertation avec la profession (UNICEM et carriers locaux) devront faire l'objet d'une analyse particulière au regard des enjeux patrimoniaux, des continuités écologiques et des éventuelles incidences sur les autres activités existantes ou futures.

Les bâtiments isolés sont maintenus dans la zone d'étude du cœur car leur localisation les inscrit dans un ensemble fonctionnel avec les espaces naturels ou cultivés adjacents. Les réponses aux interrogations sur la place des bâtiments agricoles isolés dans la zone d'étude du cœur sont apportées dans l'application du régime transitoire (voir ci-dessous).

Les inquiétudes exprimées sur la surface de la zone d'étude du cœur traduisent parfois une critique à l'égard de la conduite du travail de délimitation de la zone d'étude du cœur. Basée sur la carte des valeurs patrimoniales validée par le Conseil d'administration du 18 février 2014, une enveloppe regroupant les secteurs à forte valeur patrimoniale a été délimitée soit une surface de 91 000 hectares. L'étude sur les solidarités écologiques (DDT52/CEREMA-2014) a permis de valider l'enveloppe de travail. Puis ce tracé a été affiné avec l'étude des cibles patrimoniales. Ce sont les habitats et les espèces qualifiés « de remarquables » pour lesquels, le futur Parc national aura une responsabilité dans leur conservation. La prise en compte de site à enjeux spécifiques, c'est à dire n'ayant pas vocation à être intégrés dans le cœur du Parc national (carrières et zones de prospection, terrain de motocross, ...), a permis d'exclure ces secteurs sans porter atteinte aux attendus de la zone d'étude du cœur. Enfin, le ciblage sur les éléments constitutifs de l'intérêt spécial du projet et des concertations menées avec les acteurs forestiers et agricoles ont permis d'exclure en périphérie de l'enveloppe, divers secteurs notamment des espaces de grandes cultures et des forêts privées à faible valeur patrimoniale. L'attente d'exclure de telles zones au sein de l'enveloppe de la zone d'étude de cœur ou encore de réduire cette dernière significativement, n'a en revanche pas pu être satisfaite. Ainsi, après étude de la proposition de France Forêt, d'une cartographie de zone d'étude du cœur d'une surface de 37 000 hectares, excluant la majorité des forêts privées et communales et non exhaustive voire non représentative des cibles patrimoniales n'a pu être retenue principalement faute de répondre aux critères énoncés dans la feuille de route du 06/02/2013. La zone d'étude du cœur présentée dans le dossier de prise en considération soumise à l'Assemblée générale (76 155 hectares) permet quant à elle, de maintenir l'opportunité de divers scénarios pour la délimitation du ou des cœurs définitifs.

- ✓ Construction de la zone d'étude du cœur sur la base du volontariat  
Des communes et des divers acteurs socio-économiques demandent à ce que la zone d'étude du cœur soit délimitée sur la base du volontariat du fait d'une crainte d'une restriction des droits du propriétaire.

Il est rappelé que cette demande n'avait pas été jugée recevable par le Ministère en charge de l'Ecologie lors du dépôt du 1<sup>o</sup> dossier de prise en considération. Elle ne peut donc être prise en compte, la base du volontariat ne permettant pas d'assurer une zone d'étude du cœur compacte et d'un seul tenant. Lors de la construction du ou des futurs cœurs, une

place importante devra être accordée à l'information et à la discussion avec les propriétaires concernés.

- 14 % du total des recommandations formulées portent sur le régime transitoire. 8 % des recommandations portent sur le délai d'instruction des demandes d'autorisation pouvant être porté à 5 mois, l'alourdissement des démarches administratives et les risques de fragiliser l'économie de certains projets. L'intégration du bâti isolé notamment agricole est mentionnée dans 2.5 % des recommandations. Par ailleurs, 3.5 % des recommandations demandent un renforcement des mesures de protection des bâtiments à forte valeur patrimoniale y compris dans les villages non inclus dans la zone d'étude du cœur.

**Dans le rapport 3 donné à titre d'information des organismes consultés, les modalités d'instruction des demandes d'autorisation au titre de ce régime transitoire sont détaillées. L'objectif pour les services de l'Etat est de réduire ce délai notamment par la délégation de la signature d'autorisation aux services instructeurs et la mise en place d'une procédure de saisine des Conseils Scientifiques Régionaux des Patrimoines Naturels (CSRPN). Seuls les refus seront à la signature du Préfet coordonnateur et ils seront motivés. D'autre part, des garanties ont été apportées aux professionnels de la filière agricoles afin que le RTAS et la réglementation du futur Parc national ne portent pas sur les pratiques culturelles – cf. Lettre du Préfet coordonnateur et du Président du Conseil d'administration du GIP en date du 25/09/2014.**

L'application du RTAS sur les bâtiments isolés qui ne concerne que d'éventuelle demande de destruction, tiendra compte de la nature et de la valeur patrimoniale du bâtiment. Sont distingués :

- Les bâtiments à usage économique sans valeur patrimoniale (exclusivement des bâtiments agricoles),
- Les bâtiments économiques avec valeur patrimoniale (quelques bâtiments agricoles),
- Les bâtiments affectés à d'autres usages mais sans valeur patrimoniale,
- Les bâtiments affectés à d'autres usages avec valeur patrimoniale

- 10 % du total des recommandations formulées mentionnent la réserve intégrale. 6,5% traduisent des inquiétudes au regard de sa surface, de l'impact sur la filière bois ou les exploitations agricoles contigües.

Par ailleurs, 3.5 % souhaitent une meilleure préservation de la future réserve intégrale notamment par un aménagement du programme des coupes voire leur arrêt immédiat.

La demande également émise de création d'une seconde réserve intégrale de taille moyenne en forêt domaniale de Châtillon n'a pas été retenue par le Conseil d'administration.

#### - **Recommandations relatives à la charte**

Ces recommandations sont formulées par des membres des trois collèges. Elles portent principalement sur la délimitation du cœur, la future réglementation qui y sera applicable et l'élaboration de la charte.

- Sur la délimitation du cœur, les recommandations portent à la fois sur la clarification des critères qui serviront à la délimitation du ou des cœurs finaux et sur l'association des acteurs concernés. La demande principale est une réduction de la surface du cœur par rapport à la surface de la zone d'étude du cœur. Ce sujet est abordé dans 23% du total des recommandations. Elles émanent des collectivités (71%), des acteurs socioéconomiques (27%) et des services de l'Etat (2%). Parmi ces recommandations (26 au total), 3 soulignent l'importance d'un cœur ambitieux et 7 demandent que la base du volontariat préside à l'intégration de propriétés privées dans le cœur.

**Les critères qui seront retenus pour délimiter le ou les futurs cœurs devront répondre aux ambitions et aux fonctionnalités d'un cœur de parc national. Ils devront donc permettre de constituer un ou des ensembles homogènes, fonctionnels sur le plan écologique (notion de continuité écologique). Ces ensembles devront aussi contenir une part représentative et/ou exhaustive des cibles patrimoniales du territoire pour**

**lesquelles le territoire a une responsabilité de préservation (forêt, eau, patrimoine naturel, culturel et paysager). Une liste de critères sera présentée par le GIP et débattue avec différents groupes d'acteurs. Sur cette base et avec ces acteurs, le travail de délimitation du cœur sera engagé et présenté aux propriétaires et/ou aux exploitants géographiquement concernés.**

- Sur la réglementation du cœur, les contributions sont diverses. Prioritairement, elles expriment la crainte d'une aggravation du poids réglementaire, source de lourdeurs administratives et de freins aux activités économiques. Le respect de la propriété individuelle est attendu ainsi que le maintien des usages traditionnels (affouage, cueillette, chasse, ...) et des aménagements forestiers en cours de validité. Il est demandé que la réglementation soit lisible et précise, et que les pouvoirs du directeur soient encadrés.

23% du total des recommandations formulées portent sur ce thème. 70 % sont émises par des collectivités et 30 % par des acteurs socio-économiques.

**En réponse aux craintes des acteurs de la filière bois, la vocation de production des forêts du cœur en dehors de la réserve intégrale est rappelée (convention constitutive – Rapport de prise en considération). A l'égard de la profession agricole, le Préfet et le Président du Conseil d'administration du GIP se sont engagés à ce que la réglementation du cœur ne remette pas en cause l'équilibre économique des exploitations agricoles (courrier du 25/09/2014).**

**La rédaction de la réglementation applicable au cœur sera à travailler en parallèle avec la délimitation de ce zonage. Au regard des enjeux de préservation, les acteurs locaux seront associés pour identifier les éventuelles difficultés voire surcoûts qui seraient générés. Leur prise en compte sera un facteur d'appréciation de la délimitation du ou des cœurs et/ou de la recherche d'outils compensatoires.**

**L'application de la réglementation devra faire l'objet d'information voire d'animation auprès notamment des petits propriétaires forestiers afin de les accompagner dans leurs choix sylvicoles. Ce travail sera à mener avec toutes les structures et opérateurs intervenant dans l'animation et la gestion de la forêt privée.**

**Le travail sur la partie réglementaire de la charte portera aussi sur l'encadrement des décisions à prendre par le directeur en complément des dispositions prévues dans la loi et le code de l'environnement. Les compétences réglementaires également dévolues au Conseil d'administration seront également à décrire.**

- 67 % du total des recommandations formulées portent sur l'élaboration de la charte. 10 % demandent à ce que les acteurs locaux soient régulièrement associés et que ce travail soit le résultat d'un consensus entre les enjeux de préservation et de développement. Les attentes sur les ambitions de la charte sont fortes (37 %) afin que le projet de Parc national soit un outil de dynamisation de la vie socio-économique du territoire, et un soutien aux filières permettant à la fois un accompagnement des opérateurs pour s'adapter aux évolutions à venir, une source d'innovation et d'inventivité notamment pour la filière bois. Certains contributeurs restent sceptiques sur les apports du Parc national en matière de développement (8 recommandations). Au-delà de ces thématiques, les recommandations formulées portent également sur la place de la chasse (maintien des modes de chasse, préservation des revenus des communes) et de l'équilibre forêt/agriculture/gibier (14%). 6% des autres recommandations formulées rappellent la nécessité d'ambitions environnementales fortes dans un projet de Parc national. Ces recommandations émanent des 3 collèges.

Par décision du Conseil d'administration du GIP en date du 13 janvier 2015, le travail d'élaboration de la charte sera conduit avec des commissions thématiques sur la base des pistes de travail proposées dans le Rapport 1 du dossier de prise en considération – Projet de préservation et de développement - et regroupant un panel d'acteurs du territoire. Le premier objectif à viser par la charte est de faire du Parc national un espace de mise en cohérence et de déclinaison des politiques publiques. De plus, le projet de développement doit s'inscrire dans une logique de développement durable dans le respect des patrimoines. Si la préservation des patrimoines est la première finalité du cœur du parc national, il

convient de prendre en compte le caractère « productif » du territoire dont son cœur de façon à ne pas rompre les équilibres qui soutiennent son économie. Un cœur de Parc doit aussi être doté d'un projet scientifique ambitieux, complément apporté au projet de préservation et de développement (Rapport1) dont la rédaction sera confiée au Conseil scientifique du GIP.

Pour être durablement efficiente, la charte du futur Parc national devra faire l'objet d'évaluations régulières : état initial, évaluation à mi-parcours, évaluation en fin de charte préalablement à sa révision. Ce suivi se fait à l'aide d'un dispositif d'indicateurs à inscrire dans la charte et dont le Conseil Economique Social et Culturel pourrait être chargé.

#### - **Autres recommandations**

Ces recommandations sont formulées par des membres des collèges collectivités et société civile. Elles portent principalement sur le financement de l'établissement public et sur la gouvernance.

- 13 % du total des recommandations formulées portent sur le financement et les moyens dont disposera le futur établissement public chargé de la gestion du Parc national. Il est notamment craint que cela ne se traduise par une hausse de la fiscalité communale. D'autre part, le Parc national est perçu comme une opportunité pour mobiliser des recettes ou des financements

**Le budget de fonctionnement de l'établissement d'un parc national est assuré par l'Etat. L'intervention de celui-ci a vocation à couvrir la totalité des frais de fonctionnement et une partie du budget d'intervention. Celui-ci sera déterminé selon la nature des actions identifiées dans la charte. Le Parc national constituant un territoire organisé sera éligible aux divers mécanismes financiers européens et nationaux existants (FEADER, CPER,...) sans poids sur le budget des communes. Une convention-cadre de coopération en cours d'élaboration avec le Conseil général de Haute-Marne illustre les partenariats locaux à venir.**

**Les communes dont une partie du territoire est classée en cœur bénéficieront d'un abondement de leur Dotation Globale de Fonctionnement – DGF.**

- La gouvernance à la fois du GIP et du futur établissement public est évoquée dans 9.6% du total des recommandations formulées. Elle demande une meilleure représentativité des acteurs économiques au sens large et principalement des agriculteurs.

Dans l'Assemblée générale du GIP, le 3<sup>e</sup> collège, représentant les acteurs économiques compte 31 % des voix. A titre d'exemple, l'agriculture dans toutes ses composantes compte 26 voix et bientôt 28, les acteurs forestiers (hors ONF) en comptent 82 voix alors que le Conseil général de Côte d'Or, 24. La recomposition de l'Assemblée générale nécessiterait un long processus technique et administratif (nouvelle délibération de l'ensemble des membres du GIP) incompatibles avec les délais de création du Parc national. Par ailleurs, il faut rappeler que l'équilibre du GIP repose sur la règle des trois tiers : un tiers « Etat » (bien qu'apportant plus de 95 % des financements hors subvention), 1/3 « collectivités », 1/3 « société civile ». Actuellement, les collèges 2 (collectivités) et 3 (société civile) cumulent 69 % voix en Assemblée générale, et les délibérations y sont prises à la majorité qualifiée correspondant à au moins 3/5 des voix exprimées pour les décisions relatives à la création du Parc et au projet de Charte. Aujourd'hui, l'enjeu doit porter prioritairement sur la représentativité des acteurs dans les commissions thématiques visant à construire la charte – Cf. 2.2. RESULTATS DU VOTE/ Collège 3 - et la composition du Conseil d'administration du futur établissement public du Parc national. A titre d'exemple dans les Conseil d'administration des parcs existants, les collectivités locales détiennent la majorité des voix. L'adhésion de nouvelles structures est une possibilité pour renforcer la représentativité.

- Les autres contributions formulées portent sur des sujets divers. Certaines (4.3%) demandent un retour au projet de 2009 portant exclusivement sur les forêts domaniales et le principe du volontariat pour constituer le cœur et l'aire d'adhésion du parc. D'autres (7%) remettent en cause l'opportunité du concept de Parc national ou dénoncent le caractère liberticide de l'outil. Enfin, 2.6% du total des recommandations s'interrogent sur la plus-value d'un parc national dans un territoire où les patrimoines ont été préservés jusqu'à ce jour.

## 3.2 ANALYSE DES RECOMMANDATIONS FORMULEES PAR COLLEGE

### a) Etat et établissements publics nationaux (collège 1)

Les recommandations formulées par les membres du 1<sup>o</sup> collège sont essentiellement des contributions pour compléter le projet.

Hormis la DDT 21, les services de l'Etat et les établissements publics consultés soulignent la qualité du dossier de prise en considération. Le CNPF s'associe à ce constat pour la partie du rapport de prise en considération portant sur les projets de préservation et de développement.

Les recommandations formulées soulignent la bonne prise en compte des spécificités du territoire qui permet de bien cerner l'intérêt spécial. Les comparaisons avec les autres parcs nationaux auraient mérité d'être développées bien que les données puissent manquer. Les problématiques et donc les enjeux du territoire sont globalement bien appréhendés.

L'ONF et le CNPF soulignent l'enjeu de maintenir voire d'optimiser la fonction de production de la forêt sur l'ensemble du territoire du futur Parc national. La valorisation des bois locaux et des savoir-faire est un axe à développer dans la charte. Le CNPF rappelle les risques de superposition de réglementation, source de lourdeur administrative et de risque de désintérêt de certains propriétaires pour gérer voire exploiter leur forêt. La Préfecture de Région de Champagne Ardenne et la DRAAF Bourgogne relèvent l'importance des activités humaines dans ce territoire ce qui lui confère « un caractère habité, vivant et évolutif ».

Pour l'ONF, la présentation des solidarités écologiques est jugée pertinente. Pour les thématiques de l'eau et des milieux aquatiques, si l'ONEMA et l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Préfecture de Haute-Marne (DDT 52) notent que les dispositions citées dans le dossier de prise en considération sont conformes aux dispositions cadre (Directives habitats, Directives oiseaux, Directive Cadre de l'Eau, SDAGE, ...), plus d'ambitions sont attendues pour la restauration des continuités aquatiques. Le futur établissement du Parc est attendu comme médiateur voire maître d'ouvrage de projets (restauration de continuité écologique, préservation des masses d'eau, restauration de milieux humides).

L'agence de l'Eau Seine Normandie, la Préfecture de Région de Champagne Ardenne et la DREAL Bourgogne jugent les zonages proposés dans le rapport de prise en considération comme conformes aux attendus de la feuille de route. Le CNPF, quant à lui demande un retour aux modalités de 2009 pour la délimitation de la zone d'étude du cœur. La localisation de la réserve intégrale n'appelle pas de remarques. La DREAL Bourgogne attire l'attention du GIP sur l'intérêt d'un projet scientifique ambitieux pour cet espace.

La nécessaire ambition de préservation des patrimoines naturel, culturel et paysager du futur Parc national est rappelé par Parcs Nationaux de France, la DREAL Bourgogne et la Préfecture de Haute-Marne. Ces derniers relèvent l'importance des enjeux paysagers. La Préfecture de Région Champagne Ardenne souligne l'intérêt de la préservation et la valorisation du bâti traditionnel.

L'ensemble des services de l'Etat notent la cohérence des axes stratégiques du projet de préservation et de développement portant sur l'agriculture et le tourisme cohérent avec les politiques publiques. La DREAL Bourgogne invite le GIP à développer dans la charte, la thématique « transition énergétique » et la DRAAF Bourgogne, la formation en s'appuyant sur les services de l'Etat. La DDT 21 souligne l'attendu de la charte en matière d'innovation notamment pour la filière bois.

Les enjeux de la recherche, de l'expérimentation de l'équilibre Forêt – Agriculture – Gibier sont identifiés par la Préfecture de Région Champagne Ardenne, la Préfecture de Haute-Marne et l'ONF. La charte devra préciser les objectifs à atteindre et les actions à entreprendre.

Enfin, la concertation est un thème traité par la Préfecture de Région Bourgogne, la DRAAF Bourgogne, l'ONF, PNF et le CNPF. L'association des acteurs locaux et des services de l'Etat est un gage d'appropriation et de réussite du projet ainsi que la reconnaissance de la place des acteurs locaux.

### b) Collectivités (collège 2)

Les recommandations formulées par les collectivités ont été largement développées et analysées dans le § 3.1. ANALYSE GENERALE DES RECOMMANDATIONS. Cependant, il est important d'étudier en détail la nature des recommandations émises.

Dans le cas de certaines communes, que les avis soient favorables ou défavorables, certaines recommandations sont analogues (< 5% du total des recommandations formulées par les communes). D'autres sont rédigées sous forme de réserve à lever et qui conditionnent l'avis donné. Cela représente 13.7% des recommandations formulées par les communes.

Les incidences de cette distinction entre « recommandation » et « réserve » est difficile à analyser. Si la règle de la consultation était explicite entre les avis favorables et défavorables, l'usage du cas « des avis sous réserve » n'a pas été ouvert. Cette ambiguïté peut être due en partie à des commentaires portés par certains acteurs locaux brouillant partiellement la lecture des règles de la consultation. Compte tenu de la diversité des réserves formulées et de l'appréciation des réponses apportées par le Conseil d'administration du GIP aux recommandations, il est difficile de nuancer les résultats du vote à la lumière de ces chiffres. Cependant, cette conclusion ne doit pas masquer l'expression des attentes de certains acteurs.

Réserves	Communes Côte d'Or (71)	Communes Haute – Marne (60)	Total
Avis favorable sous réserve	3	4	7
Avis défavorable sous réserve	8	3	11
Total	11	7	18

### c) Société civile (collège 3)

Le même constat et la même analyse que précédemment peuvent être faits par filière. 23 avis favorables comme défavorables sont formulés avec des réserves.

Réserves	Forêt Bois	Chasse	Economie Tourisme	Culture patrimoine	Environnement	Agriculture	Habitants	Instances consultatives	Total
Avis favorable sous réserve	3	3	5	1	0	1	0	0	13
Avis défavorable sous réserve	4	0	1	0	0	5	0	0	10
Total	7	3	6	1	0	6	0	0	23

En plus des recommandations formulées par le Conseil scientifique et le Conseil Economique Social et Culturel du GIP, de celles des Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine Naturel et du Conseil Economique Social et Environnemental de Champagne Ardenne, de nombreuses contributions au projet ont été recueillies lors des auditions menées à la demande de ces structures.

2 délibérations ont été adressées au GIP de la part d'une commune de Haute-Marne et d'une association environnementale sans avoir été consultées. Leurs soutiens au projet n'ont pas été pris en compte dans les résultats et analyses précédents.

**Tableau 1 – Analyse synthétique des avis et recommandations**

Collège 1 :

Collège 1	Avis favorable= 1 défavorable =0	Date de l'avis	Membre du GIP	Thématiques des recommandations
Préfecture de Haute-Marne	1	08/12/2014	x	DDT 52 : Avis global sur le dossier Intérêt spécial Patrimoine paysager Enjeux eau et milieux aquatiques Equilibre Forêt – Agriculture - Gibier
Préfecture de Région Bourgogne et de Côte d'Or	1	10/12/2014	x	DREAL : Avis global sur le dossier Intérêt spécial Patrimoine paysager Zone d'étude du cœur Aire Optimale d'Adhésion Réserve intégrale Concertation Transition énergétique Projet scientifique  DRAAF : Avis global sur le dossier Concertation Cœur Projet scientifique Cohérence avec les politiques publiques Formation  DDT 21 : Avis global sur le dossier Intérêt spécial Cohérence avec les politiques publiques Ambition de la charte
Préfecture de Région Champagne- Ardenne	1	30/12/2014		Avis global sur le dossier Zone d'étude du cœur Réserve intégrale Patrimoine bâti Présence de l'activité humaine Equilibre Forêt – Agriculture - Gibier Cohérence politiques publiques
Centre National de la Propriété Forestière	0	06/11/2014	x	Fonction de production de la forêt Zone d'étude du cœur Retour au projet de 2009 Volontariat Réglementation du cœur Concertation
Museum national d'histoire naturelle	1		x	
ONCFS	1		x	
ONEMA	1	22/12/2014		Avis global sur le dossier

				Cohérence avec les politiques publiques Enjeux eau et milieux aquatiques Continuité des milieux aquatiques
ONF	1	05/12/2014	x	Avis global sur le dossier Concertation Intérêt spécial Solidarités écologiques Fonction de production de la forêt Equilibre Forêt - gibier
Parcs nationaux de France	1	26/11/2014		Avis global sur le dossier Concertation Ambitions de préservation des patrimoines
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	1			
Agence de l'eau Seine-Normandie	1	04/12/2014		Avis global sur le dossier Zone d'étude du cœur Continuités écologiques

Collège 2

Collège 2	Avis favorable = 1 Défavorable=0	Date de l'avis	Membre du GIP	Thématiques des recommandations
Communes				
Communes de Côte d'Or				
AIGNAY LE DUC	0	08/12/2014	X	
AISEY SUR SEINE	1	26/09/2014	X	
AMPILLY LE SEC	1	01/12/2014	X	
AVOT	1	02/12/2014	X	
BARJON	0	28/11/2014		Droit de propriété Réglementation Pouvoir du directeur du Parc
BEAULIEU	0	07/11/2014	X	Cœur
BEAUNOTTE	0	06/12/2014	X	
BELAN SUR OURCE	1	04/12/2014	X	Cœur Développement économique Chasse et Equilibre Forêt – Agriculture - Gibier
BENEUVRE	0	21/11/2014	X	Développement économique Préservation des patrimoines Concertation Cœur Financement du Parc national
BISSEY LA COTE	1	08/12/2014	X	
BOUDREVILLE	1	01/12/2014	X	
BREMUR ET VAUROIS	0	14/11/2014		Liberté des citoyens
BRION SUR OURCE	1	01/12/2014	X	Zone d'étude du cœur Cœur Réglementation Volontariat Développement économique innovation Equilibre Forêt – Agriculture - Gibier Concertation Gouvernance Financement du Parc national
BUNCEY	1	17/11/2014	X	Cœur
BURE LES TEMPLIERS	1	05/12/2014	X	Zone d'étude du cœur Développement économique Concertation Réglementation
BUSSEAUT	0	31/10/2014	X	Zone d'étude du coeur Financement du Parc national
BUSSEROTTE ET MONTENAILLE	0	09/12/2014		Régime transitoire d'autorisation

			X	Zone d'étude du cœur Gouvernance
BUSSIÈRES	1		X	
BUXEROLLES	0	20/11/2014		
CHAMBAIN	0	21/11/2014	X	Zone d'étude du cœur Réglementation Concertation Pouvoir des communes Liberté des citoyens Pertinence d'un Parc national
CHAMESSON	1	08/12/2014	X	Gestion de la forêt communale Pratiques traditionnelles Concertation Développement économique
CHATILLON SUR SEINE	1	09/12/2014	X	Zone d'étude du cœur Cœur Réglementation Développement économique Chasse Gouvernance
CHAUGEY	0	22/11/2014	X	Zone d'étude du cœur Financement du Parc national Pouvoir des communes
CHAUMONT LE BOIS	1	27/22/2014	X	Réglementation Filière bois Communication
CHEMIN D'AISEY	1	01/12/2014		Adhésion au GIP Cœur Communication Financement Gestion forestière Filière bois Chasse Attente d'une charte
COURBAN	0	21/11/2014	X	
COURLON	0	04/12/2014		Retrait du projet
CUSSEY LES FORGES	0	24/11/2014	X	
ECHALOT	0	28/11/2014	X	Développement économique Attente d'une charte Volontariat
ESSAROIS	0	12/11/2014		Zone d'étude du cœur Réglementation Concertation Pouvoir des communes Liberté des citoyens Pertinence d'un Parc national
ETALANTE	0	17/11/2014	X	Cœur Réglementation Agriculture Concertation
ETROCHEY	1	17/11/2014	X	

FAVEROLLES LES LUCEY	1	08/11/2014	X	Développement économique Préservation des patrimoines Concertation Cœur Financement du Parc national
FRAIGNOT ET VESVROTTE	0	25/11/2014	X	Droit de propriété Réglementation Pouvoir du directeur du Parc
GEVROLLES	0	17/10/2014		
GRANCEY LE CHÂTEAU	1	Hors délai 15/12/2014	X	Cœur
GURGY LA VILLE	0	26/11/2014	X	Développement économique Réglementation Retour au projet de 2009
GURGY LE CHATEAU	0	03/12/2014		Retour au projet de 2009
LA CHAUME	0	17/09/2014	X	Attente de la charte
LE MEIX	0	24/11/2014		Réglementation Développement économique
LES GOULLES	0	10/11/2014	X	Zone d'étude du cœur Attente de la charte Volontariat Bâti Financement du Parc national
LEUGLAY	1	05/11/2014	X	
LIGNEROLLES	0	31/10/2014	X	
LOUESME	1	21/11/2014	X	
LUCEY	0	14/11/2014	X	Zone d'étude du cœur Développement économique
MAISEY LE DUC	0	21/11/2014	X	
MAUVILLY	0	27/10/2014	X	Zone d'étude du coeur Réglementation Concertation Pouvoir des communes Liberté des citoyens Pertinence d'un Parc national
MENESBLE	1	24/10/2014	X	Attente d'une charte
MEULSON	0	13/11/2014		Réglementation Concertation Pouvoir des communes Liberté des citoyens Pertinence d'un Parc national Cœur
MINOT	1	12/11/2014	X	Financement du Parc national Liberté d'adhésion
MOITRON	0	06/11/2014	X	Réglementation Pouvoir des communes

				Communication
MONTIGNY SUR AUBE	1	15/11/2014	X	
MONTMOYEN	0	21/11/2014		Zone d'étude du cœur
NOD SUR SEINE	0	20/10/2014		Zone d'étude du cœur
PRUSLY SUR OURCE	0	04/12/2014		Attente d'une charte Concertation
RECEY SUR OURCE	1	02/12/2014	X	ZEC Développement économique Filière bois Concertation Réglementation
RIEL LES EAUX	1	05/12/2014	X	-
ROCHEFORT SUR BREVON	0	01/12/2014		Zone d'étude du cœur Réglementation Concertation Pouvoir des communes Liberté des citoyens Pertinence d'un Parc national
SAINT BROING LES MOINES	1	19/11/2014	X	Financement du Parc national Attente d'une charte Volontariat
SAINT GERMAIN LE ROCHEUX	1	28/11/2014	X	Zone d'étude du cœur Cœur Compensation Pratiques traditionnelles Développement tourisme / lieux de vie Financement du Parc national
SAINTE COLOMBE SUR SEINE	1	03/11/2014	X	
SALIVES	1	01/12/2014	X	Attente d'une charte Communication
SEMOND	0	24/10/2014	X	Agriculture Filière bois Attente de la charte Financement du Parc national
TERREFONDREE	1	31/10/2014	X	
THOIRES	0	02/12/2014	X	Zone d'étude du cœur Attente d'une charte Financement du Parc national
VANVEY	1	05/12/2014	X	Règlementation Compensation Développement économique Communication Cœur Pouvoir des communes
VEUXHAULLES SUR AUBE	1	17/10/2014	X	Bâti Tourisme Zone d'étude du cœur
VILLIERS LE DUC	1	28/11/2014	X	Zone d'étude du cœur

				Régime transitoire d'autorisation Gestion des forêts communales Pratiques traditionnelles Développement économique Pouvoir des communes Financement du Parc national
VILLOTTE SUR OURCE	1	03/12/2014	X	Enjeux du cœur Cœur Gouvernance
VIX	1	02/12/2014	X	Communication Financement Tourisme
VOULAINES LES TEMPLIERS	1	24/11/2014	X	Zone d'étude du cœur Volontariat Concertation

Communes de Haute-Marne				
APREY	1	30/10/2014	x	
ARBOT	1	02/12/2014	x	Gestion de la forêt communale Cœur Développement économique Filière bois
ARC EN BARROIS	1	25/11/2014	x	
AUBEPIERRE SUR AUBE	1	05/12/2014	x	Volontariat
AUBERIVE	1	21/11/2014	x	
AUJEURRES	1	20/11/2014	x	Réglementation
AULNOY SUR AUBE	1	13/11/2014	x	
BAISSEY	1	31/10/2014	x	
BAY SUR AUBE	1	15/11/2014	x	Zone d'étude du cœur Volontariat
BLESSONVILLE	1	Hors délai 19/12/2014	x	Développement économique Agriculture
BRICON	1	05/12/2014	x	Concertation Communication Agro-écologie Urbanisme Réglementation Pouvoir des communes Développement économique, culturel et social Financement du Parc national
BUGNIERES	1	21/11/2014	x	
CHALANCEY	1	26/11/2014	x	
CHATEAUVILLAIN	1	08/12/2014	x	Pratiques traditionnelles Gestion de la forêt communale Cœur Compensation Actions de développement économique Réglementation Concertation
CHAUMONT	1			
COLMIER LE BAS	1	28/11/2014	x	
COLMIER LE HAUT	1	28/11/2014	x	Communication Volontariat Référendum
COUPRAY	0	24/10/2014	x	Réserve intégrale Réglementation Pouvoir des communes Financement Développement économique

COUR L'EVEQUE	0	05/12/2014	x	
COURCELLES EN MONTAGNE	0	28/11/2014	x	
DANCEVOIR	1	03/12/2014	x	Gestion de la forêt communale Cœur Compensation Développement économique Pratiques traditionnelles Réglementation Concertation
FAVEROLLES	1	31/10/2014	x	
GERMAINES	0	21/11/2014	x	
GIEY SUR AUJON	1	02/12/2014	x	Gestion de la forêt communale Cœur Compensation Développement économique Réglementation Concertation
LANGRES	1	Absence délibération		
LATRECEY / ORMOY SUR AUBE	0	05/11/2014		
LE VAL D'ESNOMS	1	26/11/2014	x	Respect des patrimoines Développement économique Espaces prairiaux
LEFFONDS	1	03/12/2014	x	Gestion de la forêt communale Volontariat Patrimoine bâti
LEUCHEY	1	03/11/2014	x	
MARAC	1	12/11/2014	x	Aire optimale d'adhésion
MARDOR	1	21/11/2014	x	
MONTSAUGEON	1	04/12/2014		
MOUILLERON	0	18/11/2014	x	
NOIDANT LE ROCHEUX	1	24/11/2014	x	Réglementation Développement économique Filière bois Tourisme Pratiques traditionnelles Financement Cœur
ORGES	1	04/12/2014	x	Gestion de la forêt communale Cœur Compensation Actions de développement économique Pratiques traditionnelles Réglementation Concertation

ORMANCEY	1	28/11/2014	x	
PERROGNEY LES FONTAINES	1	05/12/2014	x	
POINSENOT	1	21/11/2014	x	
POINSON LES GRANCEY	0	28/11/2014	x	Concertation Attente d'une charte
PRASLAY	1	17/10/2014	x	
PRAUTHOY	1	17/11/2014	x	
RICHEBOURG	1	14/11/2014	x	Réserve intégrale Cœur Gestion de la forêt communale Financement du Parc national Pouvoir des communes
RIVIERE LES FOSES	1	27/11/2014	x	Attente de la charte Aire optimale d'adhésion
ROCHETAILLEE	1	16/10/2014	x	
ROLAMPONT	1	12/11/2014		
ROUELLES		21/11/2014	x	
ROUVRES SUR AUBE	1	05/12/2014	x	Zone d'étude du cœur Gestion forestière
SAINT LOUP SUR AUJON	1	19/11/2014	x	
TERNAT	1	29/11/2014	x	Attente d'une charte Droit de propriété Aire optimale d'adhésion
VAILLANT	1	21/11/2014	x	Développement économique innovation agricole
VALS DES TILLES	1	21/11/2014	x	Concertation Equilibre Forêt- Agriculture - Gibier Chasse Pratiques traditionnelles
VAUX SOUS AUBIGNY	1	07/11/2014	x	
VAUXBONS		28/11/2014	x	Attente d'une charte
VÈSVRES SOUS CHALANCEY	1	21/11/2014		Cœur
VILLARS SANTENOGE	0	28/11/2014	x	Attente d'une charte Réglementation Chasse Gestion de la forêt communale Pouvoir des communes Communication
VILLIERS LES APREY	0	13/11/2014	x	
VILLIERS SUR SUIZE	1	21/11/2014	x	
VITRY EN MONTAGNE	0	25/11/2014	x	
VIVEY	1	21/11/2014	x	Cœur Compensation

				Développement économique Réglementation Concertation
VOISINES	0	10/11/2014	x	
Autres collectivités				
Conseil Régional Champagne Ardenne	1	17/11/2014	x	Préservation des patrimoines Développement économique innovation Filière bois Agriculture Tourisme durable Articulation avec les parcs naturels régionaux Financement du Parc national
Conseil Régional Bourgogne	1	24/11/2015	x	Préservation des patrimoines Développement économique innovation Filière bois Agriculture Tourisme durable Articulation avec les parcs naturels régionaux Financement du Parc national
Conseil général Haute-Marne	1	21/11/2014	x	Cœur Communication Accompagnement des changements de pratique Réglementation Développement économique Tourisme Partenariat
Conseil général Côte d'Or	1	24/11/2014	x	Zone d'étude du cœur Cœur Réglementation Compensation Contractualisation Volontariat Développement économique Innovation Filières bois Agriculture Equilibre agro-sylvo-cynégétique Tourisme durable Concertation Gouvernance
COFOR 21	1	12/01/2015	x	Cœur Réglementation

				Filière bois
COFOR 52	1	05/12/2014	x	Développement économique Filière bois Réserve intégrale Recherche scientifique Biodiversité Tourisme
Com com Pays Châtillonnais	0	08/12/2014	x	Zone d'étude du cœur Développement économique Filière bois Tourisme Assainissement Eolien Randonnées motorisées Concertation Réglementation
Com com sources de la Tille	1	08/12/2014	x	Cœur Développement économique Filière bois Régime transitoire d'autorisation Gouvernance
Com com des 3 forêts	1	01/12/2014	x	Gestion de la forêt communale Cœur Compensation Développement économique Réglementation Concertation
Com com Auberge Vingeanne et Montsaugennais	1	14/11/2014	x	
Com com du Grand Langres	1	06/11/2014	x	Aire optimale d'adhésion
Com com Forêts Seine Val Suzon	1	Absence délibération	x	
Communauté d'agglo de Chaumont	1	Délibération arrivée hors délai	x	
SIGFRA	1	04/12/2014	x	Gestion des forêts communales
SICEC	1	Absence délibération	x	
Association du Pays Seine et Tille en Bourgogne	1	Absence délibération	x	
Association du Pays de Chaumont	1	Absence délibération	x	
Association du Pays de Langres	1	16/10/2014	x	Développement économique Innovation

Collège 3

Collège 3	Avis favorable = 1 Défavorable=0	Date de l'avis	Membre du GIP	Thématiques des recommandations
ACTEON 52	1	21/11/2014	x	
ADECAPLAN	1	26/11/2014	x	
ARCE	1	28/11/2014	x	Culture vivante Agriculture Cœur Participation citoyenne
Arc Patrimoine et Culture	1	27/11/2014	x	Régime d'autorisation transitoire Evaluation de la charte
Association de sauvegarde de l'Abbaye du Val des Choues	1	Absence délibération	x	
Association départementale des chasseurs de grand gibier de Haute-Marne	1	Absence délibération	x	
APROVALBOIS	0	21/11/2014	x	Réglementation Réserve intégrale Filière bois Fonction de production des forêts Zone d'étude du cœur
Association départementale des Chasseurs de grand gibier de Côte d'Or	1	08/12/2014	x	Gestion cynégétique Mode de chasse Faune Période de chasse Suivi des espèces Ethique
Autour de la Terre	1	15/11/2014	x	Culture
Aventure Quad 52	0	08/11/2014	x	Loisirs motorisés Réglementation Développement économique Réserve intégrale
Conseil scientifique	1	09/12/2014		Avis global sur le dossier Intérêt spécial Eau Biodiversité Archéologie Solidarités Carrière Chasse Zone d'étude du cœur Aire Optimale d'Adhésion Cœur Réserve intégrale Concept parc national Projet scientifique Biodiversité Concertation Réglementation Réserve intégrale
CDL Pays Châtillonnais	1	10/11/2014	x	Développement économique

				Concertation Gestion durable des ressources et préservation des patrimoines Gestion forestière Usages forestiers traditionnels Coeur
Centre Régional d'Information et de Promotion des Entreprises Forestières de Bourgogne (CIPREF)	0	28/11/2014	x	Réglementation Coeur Filière bois Fonction de production des forêts Zone d'étude du cœur
Châtillon-Scènes	1	Absence délibération	x	
Club des Entreprises du Châtillonnais	1	05/12/2014	x	Réserve intégrale Filière bois Fonction de production des forêts Zone d'étude du cœur Réglementation Réglementation sur le bâti Aire Optimale d'Adhésion Développement économique Tourisme Gestion forestière Pierre de Bourgogne Volontariat
Comité de Vigilance Ecologique 52	1	22/11/2014	x	
Comité départemental de cyclotourisme de Haute-Marne	1	03/12/2014	x	
Comité départemental de la randonnée pédestre de Côte d'Or	1	09/12/2014	x	
Comité départemental de la randonnée pédestre de Haute-Marne	1	10/10/2014	x	
Comité départemental de tourisme équestre de Haute-Marne	1	Absence délibération	x	
Confédération paysanne de Bourgogne	1	Absence délibération		
Confédération paysanne de Haute-Marne	1	01/12/2014	x	Développement socio-économique et culturel Communication Tourisme

				Innovation
CODEMIR	1	Absence délibération	x	
Conseil de Développement Local "Agir en Pays de Chaumont"	1	Absence délibération	x	
Conseil de Développement Territorial du Pays de Langres	1	13/11/2014	x	
Conseil de Développement Local du Pays Seine et Tille	1	Absence délibération		
Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne	1	Absence délibération		
Conseil économique, social et environnemental régional de Champagne-Ardenne	1	05/12/2014		Avis global sur le dossier Concept de parc national Projet scientifique Développement économique Opportunité financière Concertation Communication Réserve intégrale Valduc Zone d'étude du cœur Zone urbanisée Chasse
CSRPN bourgogne	1	08/12/2014		Intérêt spécial Solidarité Zone d'étude du cœur Réserve intégrale
CSRPN Champagne Ardenne	1	24/11/2014		Avis global sur le dossier Concept Parc national Aire Optimale d'Adhésion Cœur Circulation motorisée Milieux prairiaux Réserve intégrale Espèces classées nuisibles
Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne	1	28/11/2014	x	Réserve intégrale Usages Biodiversité
Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne	1	04/12/2014	x	Avis global sur le dossier Réserve intégrale Biodiversité Chasse Equilibre Forêt-Agriculture – Gibier

				Agriculture Présence de Valduc
Coopérateurs Producteurs Forestiers de Haute-Marne	1	28/11/2014	x	Zone d'étude du cœur Charte Réglementation Gestion forestière
Coordination rurale 21	1	Absence délibération		
Coordination rurale 52	1	Absence délibération		
Côte d'Or tourisme	1	20/11/2014		Développement économique Tourisme Maitrise des flux touristiques Concertation
Etude pour la Protection des Oiseaux en Bourgogne	1	03/12/2014	x	
Fédération départementale de pêche et protection du milieu aquatique de Côte d'Or	1	28/10/2014	x	
Fédération départementale de pêche et protection du milieu aquatique de Haute-Marne	1	28/10/2014	x	
Fédération départementale des Chasseurs de Côte d'Or	1	31/10/2014	x	Chasse Mode de chasse Piégeage Faune sauvage Réserve intégrale Equilibre Forêt- Agriculture – Gibier
Fédération départementale des Chasseurs de Haute-Marne	1	01/12/2014	x	Chasse Mode de chasse Piégeage Faune sauvage Réserve intégrale Equilibre Forêt- Agriculture – Gibier
Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Côte d'Or	0	27/10/2014	x	Concertation Retour au projet de 2009 Volontariat Régime transitoire d'autorisation Gouvernance
Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Haute-Marne	0	20/11/2014	x	Volontariat Concertation Développement économique Zone d'étude du cœur Cœur Charte
Groupement des agrobiologistes de	1			

Côte d'Or				
GAIA	1	25/11/2014	x	
Groupe régional d'étude de la faune, de la flore et des écosystèmes	1	29/11/2014	x	Cœur Réserve intégrale
Groupement des agrobiologistes de Haute-Marne	1	17/11/2014	x	
CESC	1	04/11/2014		Développement économique Concertation Projet ambitieux Zone d'étude du cœur Fonction de production de la forêt Filière bois Gestion forestière
Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or	0	05/12/2014	x	Concertation Retour au projet de 2009 Volontariat Régime transitoire d'autorisation Gouvernance
Jeunes Agriculteurs de Haute-Marne	0	27/11/2014	x	Volontariat Développement économique Réserve intégrale Gouvernance Réglementation bâti agricole
La Clef des Champs	1	08/12/2014	x	Usages traditionnels Gestion forestière Volontariat
La Truffe Côte d'Orienne	1	03/12/2014	x	Réglementation Respect de la propriété privée Concertation
Les Amis du Châtillonnais	1		x	
Ligue de l'Enseignement de Haute-Marne	1	12/11/2014	x	
Ligue pour la protection des oiseaux de Champagne-Ardenne	1	03/12/2014	x	Gouvernance Réserve intégrale Chasse Îlots de sénescence Gestion forestière Filière bois Espaces agricole à forte valeur patrimoniale Milieux humides
Ligue pour la protection des oiseaux de Côte d'Or	1	03/12/2014	x	
Maison d'Animation et de Formation de Courcelles	1	22/11/2014	x	

Maison de la Forêt de Leuglay	1	14/11/2014	x	Fonction de production de la forêt Projet de développement Zone d'étude du cœur Concertation
Maison du Tourisme de la Haute-Marne	1	Absence délibération		
Maison familiale et rurale d'éducation et d'orientation	1	Absence délibération	x	
Maison Laurentine	1	19/11/2014	x	Retour au projet de 2009 Régime transitoire d'autorisation Cœur Expérience internationale Gouvernance Concertation
MJC Lucie Aubrac Châtillon-sur-Seine	1	Absence délibération	x	
Naturalistes de Champagne-Ardenne	1	07/11/2014	x	Réserve intégrale Villages Petite faune Equilibre Forêt-Agriculture – Gibier Zone d'étude du cœur – Aire Optimale d'Adhésion
Nature Haute-Marne	1	14/11/2014	x	Avis global sur le dossier Réserve intégrale Espaces agricole à forte valeur patrimoniale
Office de Tourisme de Chaumont	1	Absence délibération	x	
Office de Tourisme du Pays de Langres	1	13/11/2014	x	
Office du Tourisme du Pays Châtillonnais	1	25/11/2014	x	
Oui au Parc	1	28/11/2014	x	Réserve intégrale Ambition de préservation de la nature Développement socio-économique et culturel Concertation
Pierre de Bourgogne	1	21/11/2014	x	Cœur Développement économique
Pour le Patrimoine Haut-Marnais	1	Absence délibération	x	
Rouvres-Sport-Loisirs-Vacances	1	Absence délibération	x	

SAFER Bourgogne Franche-Comté	1	Absence délibération		
SAFER Champagne- Ardenne	1	Absence délibération	x	
Société Archéologique et Historique du Châtillonnais	1	Absence délibération	x	
Société des Sciences Naturelles de Bourgogne	1	07/12/2014	x	Evolution sociologiques Concertation – Médiation Continuités écologiques Biodiversité fonctionnelle
Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de Haute-Marne	1	21/11/2014	x	
Société mycologique du Châtillonnais	1	06/12/2014	x	Gestion forestière Réserve intégrale
Syndicat des Forestiers Privés 21	0	09/12/2014	x	Zone d'étude du cœur Réglementation Changement climatique et gestion forestière Gouvernance Fonction de production de la forêt Concertation
Syndicat des Forestiers Privés 52	1	28/11/2014	x	Zone d'étude du cœur Réglementation Gestion forestière Equilibre Forêt- Agriculture – Gibier Foncier forestier
Union des Entreprises du Bois de Bourgogne	1	21/11/2014	x	Réglementation Fonction de production de la forêt Zone d'étude du cœur Réglementation
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction	1	24/11/2014	x	Cœur Développement économique
Valeur Bois	1	25/11/2014	x	Zone d'étude du cœur Gestion forestière Développement économique Fonction de production de la forêt Valorisation du matériau bois Equilibre Forêt- Agriculture – Gibier
Vals-des-Tilles Patrimoine	1	28/11/2014	x	
Villages anciens, Villages d'avenir	1	06/12/2014	x	Tissu associatif Zone d'étude du cœur

				et village
Chambre d'agriculture de Côte d'Or	0	20/11/2014	x	Retour au projet de 2009 Zone d'étude du cœur Réglementation Concertation
Chambre d'Agriculture de Haute-Marne	1	24/11/2014	x	Volontariat Développement économique Réserve intégrale Gouvernance Réglementation bâti agricole
Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Or	1	08/12/2014	x	Développement économique Innovation Fonction de production de la forêt Compensation Tourisme cynégétique Zone d'étude du cœur Gouvernance
Chambre de commerce et d'industrie de Haute-Marne	1	19/11/2014	x	Cœur Innovation Excellence Gouvernance Développement économique Réglementation
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Côte d'Or	1	Absence délibération	x	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Haute-Marne	1	17/11/2014	x	